

United Nations

Nations Unies

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1340/Rev.2

13 septembre 1949

FRENCH

ORIGINAL : RUSSIAN

Traduction
provisoire

TEXTE REVISE

DU PROJET DE RESOLUTION RELATIF A L'ADMISSION DE NOUVEAUX
MEMBRES SCUMIS PAR LE REPRESENTANT DE L'UNION DES REPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIETIQUES, A LA 442^{ème} SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE,
LE 13 SEPTEMBRE 1949

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné les demandes d'admission à l'Organisation des Nations
Unies présentées par l'Albanie, la République populaire de Mongolie, la
Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Finlande, l'Italie, le Portugal,
l'Irlande, la Transjordanie, l'Autriche, Ceylan et le Népal,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre les Etats désignés
ci-dessus à l'Organisation des Nations Unies.

RECEIVED

SEP 14 1949

UN NATIONS
ARCHIVES